

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

le 10 mars 2025

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

1. **Bienvenue et reconnaissance du territoire ancestral traditionnel des Mi'kmaq**
2. **Mot d'ouverture**
3. **Annonces par le maire**
4. **Appel à l'ordre**
5. **Constatation du quorum par le greffier**
6. **Déclaration de conflit d'intérêts**
7. **Adoption de l'ordre du jour**
8. **Présentations, requêtes et pétitions**
 - 8.1 **Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
 - 8.2 **Présentation - remerciement pour contribution financière - Medavie (Pauline Cormier)**
9. **Questions du public**
 - 9.1 **Personnes présentes**
 - 9.2 **Via le téléphone ou le Web**
10. **Adoption des procès-verbaux**

10.1 Réunion ordinaire du conseil tenue le 24 février 2025

11. Motions (mémoires) et nominations

11.1 Administration

11.1.1 Abrogation - Politique Z-4 – vente de terrains municipaux

11.2 Exécution des arrêtés

11.2.1 Autorisation de signature - accord de services de surveillance des chiens - Société pour le bien-être des animaux

11.2.2 Demande d'exemption - arrêté Z-22 - affichage commercial extérieur - Théâtre Gauche

11.3 Gestion de l'environnement

11.3.1 Autorisation de signature - entente de services - plan directeur de la foresterie urbaine

11.4 Incendie

11.4.1 Adjudication de contrat - achat - autopompe

11.5 Opérations

11.5.1 Détermination d'articles excédentaires - divers articles de garage

11.5.2 Détermination d'article excédentaire - minibus

11.6 Planification et développement

11.6.1 Recommandation du CCU - plan provisoire - lotissement Paloma Dieppe

12. Arrêtés municipaux

13. Avis de motions

13.1 Arrêté E-1 (2025) - Arrêté sur les arbres

14. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil

15. Levée de la réunion

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.1.1.
Titre: Abrogation - Politique Z-4 – vente de terrains municipaux
Date: le 10 mars 2025

Que le conseil abroge la politique Z-4 intitulée *Vente de terrains municipaux*.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.2.1.
Titre: Autorisation de signature - accord de services de surveillance des chiens - Société pour le bien-être des animaux
Date: le 10 mars 2025

Que le conseil autorise la signature de l'entente conclue avec la *Société pour le bien-être des animaux*, également connue sous l'appellation *SBA*, en vue de l'application de l'arrêté municipal en vigueur concernant le contrôle des chiens, pour la période débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2029; et

Que le conseil nomme Victor Wickholm et Gabriel Perry de la *SBA* à titre d'agents chargés de l'exécution dudit arrêté.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.2.2.
Titre: Demande d'exemption - arrêté Z-22 - affichage commercial extérieur -
Théâtre Gauche
Date: le 10 mars 2025

Que le conseil autorise le Théâtre Gauche à procéder à de l'affichage extérieur unilingue francophone jusqu'à nouvel ordre.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.3.1.
Titre: Autorisation de signature - entente de services - plan directeur de la foresterie urbaine
Date: le 10 mars 2025

Que le conseil autorise la signature de l'entente de services conclue avec *Stantec Consulting Ltd.* en vue de l'élaboration d'un plan directeur de la foresterie urbaine, au coût de 55 000 \$ (plus TVH), et autorise en plus que cette dépense soit prélevée sur le compte no 1-2-20-22-2585 (Budget de fonctionnement général - consultation – environnement).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.4.1.
Titre: Adjudication de contrat - achat - autopompe
Date: le 10 mars 2025

Que le conseil adjuge le contrat visant l'acquisition d'urgence d'une autopompe, modèle 2025 Pierce Maxi-Métal, pour le Service d'incendie à la firme *Safety Source Fire*, au coût de 1 144 141 \$ (plus TVH), selon le préavis d'adjudication de marché en date du 25 février 2025 et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte no 3-3-20-12-7906 (Budget d'immobilisation général – achat - nouveaux équipements).

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.5.1.
Titre: Détermination d'articles excédentaires - divers articles de garage
Date: le 10 mars 2025

Que le conseil détermine les biens suivants comme articles excédentaires et autorise le Service des opérations de procéder à la vente de ces articles :

- raccords à sertir pour tuyaux hydrauliques;
- attelage avec adaptateur et barres de torsion; et
- un godet à neige de chargeuse.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.5.2.
Titre: Détermination d'article excédentaire - minibus
Date: le 10 mars 2025

Que le conseil détermine le minibus Dodge Ram 3500 comme article excédentaire et autorise le Service des opérations de procéder à la vente dudit véhicule.

RÉSOLUTION

Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 11.6.1.
Titre: Recommandation du CCU - plan provisoire - lotissement Paloma Dieppe
Date: le 10 mars 2025

Que le conseil accepte la recommandation du Comité consultatif en matière d'urbanisme visant l'acceptation du plan provisoire du lotissement Paloma Dieppe, lequel prévoit l'emplacement et le nom de la rue Viola Léger, ainsi que la mise de côté de terrains à des fins d'utilité publique.